

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 novembre 2019**

Année scolaire : 2019-2020	Quorum : 15
Numéro de séance : 02	Nombre des présents : 24
Date de convocation : 15/11/2019	Nombre d'absents excusés : 05
Présidence de : M ROTTIER ERIC	Début de la séance à : 18H07

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				désignation	N°
ORDRE DU JOUR					
Présentation du PV du CA n°1 du 5 novembre 2019	VOTE		2019-20/		1
LYCEE LOUIS BARTHOU					
<u>Réforme du lycée</u>					
• Point d'étape			2019-20/		1
<u>Patrimoine du lycée</u>					
• Don de manuels scolaires (anciennes collections) de la part des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP	VOTE		2019-20/		1
<u>Convention</u>					
• Convention de stage en entreprise pour la section ABIBAC	VOTE		2019-20/		1
<u>Budget 2020</u>					
• Présentation du budget 2020	VOTE		2019-20/		1
• Délégation de compétences au chef d'établissement	VOTE		2019-20/		1
GRETA SUD AQUITAINE					
<u>Budget 2019</u>					
• Présentation du plan d'équipement numérique	VOTE		2019-20/		1
• Décision budgétaire modificative pour vote ; prélèvement sur le fond de roulement	VOTE		2019-20/		1
<u>RH</u>					
• Recrutement de personnels de droit public : ouverture d'heures de vacation	VOTE		2019-20/		1
QUESTIONS DIVERSES					

Signatures : **Le Président,**

Le Secrétaire,




RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation de l'ordre du jour**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente l'ordre du jour auquel il propose à l'assemblée de rajouter 6 points, 1 motion et 3 points dans les questions diverses.

LYCEE LOUIS BARTHOU :

Projet Etablissement :

1-Voyage à Paris CPGE juin 2020

Conventions :

2-convention de mutualisation avec le Lycée Montesquieu de Bordeaux paye à façon AED

3-convention de mutualisation avec le Lycée Montesquieu de Bordeaux paye à façon MAP

GRETA SUD AQUITAINE :

4-Convention de transfert des GRETA au GRETA-CFA Aquitaine,

5-Convention de mise à disposition de personnels dans le cadre de ce transfert,

6-Convention AMPLI

MOTION des personnels enseignants

QUESTIONS DIVERSES :

1-organisation et modalités des conseils de classes,

2-caméra internat,

3-Voyage dans le futur.

2. Présentation/contexte

Après des échanges sur d'autres sujets notamment celui soulevé par les représentants des élèves à propos de la période d'ouverture des grilles du lycée, sujet à l'examen ce jour dont des propositions ont déjà été faites, les membres du conseil d'administration se prononcent sur cet ODJ amendé.

3. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

- **Adoption du procès-verbal du CA du 5 novembre 2019**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur propose de repousser la présentation du PV du CA de la séance du 5 novembre 2019 qui n'a pas encore été diffusé aux administrateurs.

2. Présentation / contexte : l'adoption du PV du 5 novembre 2019 est repoussée à la séance suivante, en février très certainement.

3. Commentaires / débat

4. Vote :

Adoption repoussée

Pour Abstention : Contre :

- **PRINCIPE du voyage et séjour facultatif à PARIS en JUIN 2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : PARIS/HYPOKHAGNE
2. Présentation / contexte

PRINCIPE du voyage et séjour facultatif à PARIS en JUIN 2020 : du 23 au 26 juin 2020

·d'adopter le programme prévisionnel de ce voyage à PARIS/HYPOKHAGNE présenté en document joint
·d'adopter les modalités de financement de ce dernier par la détermination d'un montant maximum de la contribution volontaire des familles pour ce voyage facultatif à 290€- (assurance comprise, dont annulation)

·d'adopter le montant maximal de la participation de l'établissement au titre de la gratuité des participants selon le document joint à 290€ (assurance comprise, dont annulation)

·d'accepter tous dons et legs à de la part d'organisme(s), association(s)... à destination exclusive de ce projet pour le bénéfice des participants, dans le respect du principe de spécialité d'un EPLE et de neutralité notamment

·d'autoriser le chef d'établissement à signer les contrats ou conventions afférentes à ce voyage en pièce jointe

3. Commentaires / débat

Après avoir précisé le calendrier en juin 2020 et le contenu dont les visites culturelles et les rencontres, M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/17-1

- **Dons de manuels scolaires de la part des fédérations de parents d'élèves FCPE et BPE**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Dons des manuels scolaires
2. Présentation / contexte

Le renouvellement des ouvrages scolaires en cette rentrée 2019 de part les modifications et nouveautés des programmes impose d'abandonner les anciennes collections d'ouvrages pour de nouvelles en rapport avec les nouveaux programmes.

C'est ainsi que les fédérations de parents d'élèves disposant dans leurs stocks de nombreux ouvrages de l'ancienne collection, principalement les enseignements optionnels, souhaitent faire don de ces ouvrages au profit des élèves du lycée Louis BARTHOU.

Le conseil administration dans sa séance du 28 novembre autorise le chef d'établissement à accepter les dons d'ouvrages, manuels scolaires de l'ancienne collection pour le lycée Louis Barthou.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur après avoir remercié les fédérations de parents d'élèves pour ces dons demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Un représentant des parents d'élèves s'inquiète de l'avenir sans bourse au livre et des ouvrages de cette année qui ne seront pas reconduits à la rentrée 2020.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/10

- **Convention de stage en entreprise pour la section ABIBAC**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Convention ABIBAC**

2. Présentation / contexte

ABIBAC-SÉQUENCE OBSERVATION EN ENTREPRISES ALLEMANDES

Autorisation de signer la convention à caractère pédagogique, sans incidence financière, dans le cadre de l'échange avec les élèves de LIMBURG, accueil de l'échange en novembre 2019, retour de l'échange en Allemagne en avril 2020.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur après avoir exposé l'intérêt de ces immersions en entreprise, comme l'année passée, et avoir précisé les modalités d'accueil par les familles, ainsi que l'avenir à imaginer de ce dispositif demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/14

- **Création d'un service académique mutualisé Payeur / Employeur en EPLE.**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **service académique mutualisé Payeur**

2. Présentation / contexte

Création d'un service académique mutualisé Payeur / Employeur en EPLE.

Dans le cadre du dispositif national de modernisation de la fonction financière en EPLE, une réflexion a été menée sur la réorganisation de la mutualisation des fonctions paye et employeur d'AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC.

Cette convention relative à la paie des AED financés par le rectorat de l'académie de Bordeaux concerne tous les EPLE.

Le conseil d'administration dans sa séance du 28 novembre 2019 autorise le chef d'établissement à signer la convention "CONVENTION N° 1-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE-POUR LA REALISATION DE LA PAIE DES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC (ANT) RECRUTES PAR LES EPLE ADHERENTS" avec le service académique de mutualisation au lycée Montesquieu de Bordeaux dans le cadre de la réalisation de la paie des contrats d'AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur après avoir exposé l'intérêt et la demande académique du transfert de cette activité du lycée Saint Cricq vers un lycée Bordelais et d'avoir précisé l'intérêt impérieux pour nos AED de disposer de ce service dès janvier 2020 demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/16

- **Création d'un service académique mutualisé Payeur / Employeur en EPLE.**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **service académique mutualisé Payeur**
2. Présentation / contexte

Création d'un service académique mutualisé Payeur / Employeur en EPLE.

Dans le cadre du dispositif national de modernisation de la fonction financière en EPLE, une réflexion a été menée sur la réorganisation de la mutualisation des fonctions paye et employeur d'AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC.

Cette convention relative à la paie des AED financés par le rectorat de l'académie de Bordeaux concerne tous les EPLE.

Le conseil d'administration dans sa séance du 28 novembre 2019 autorise le chef d'établissement à signer la convention "CONVENTION N° 2-CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE-POUR LA REALISATION DE LA PAIE DES CONTRATS AIDES ET DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC RECRUTES PAR LES EPLE ADHERENTS"" avec le service académique de mutualisation au lycée Montesquieu de Bordeaux dans le cadre de la réalisation de la paie des contrats aidés, maîtres au pair, AED sur fonds propres, contractuels.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur après avoir exposé l'intérêt et la demande académique du transfert de cette activité du lycée Saint Cricq vers un lycée Bordelais et d'avoir précisé l'intérêt impérieux pour nos MAITRE AU PAIR de disposer de ce service dès janvier 2020 demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

Les administrateurs du conseil d'administration ont exprimé lors de ces échanges une inquiétude « contrainte de moyens » de nouveau qui s'expose par ce transfert de ressources et une centralisation.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 14 Abstention : 08 Contre : 02

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/18

- **Présentation du budget 2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Présentation du budget 2020**

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration doit adopter le budget initial de l'exercice 2020.

2. Présentation / contexte.

Monsieur le Proviseur introduit le contexte de l'élaboration du budget 2020 par une volonté de maintenir à l'identique la structure 2019.

Des échanges à propos des moyens d'aides aux élèves mettent en évidence une communication à renforcer auprès des familles, le fonds social ayant vocation à examiner toutes les demandes : cette commission fonds social qui se réunira de façon collégiale dans quelques jours.

Monsieur le gestionnaire expose le principe du budget, le montant des recettes, puis les dépenses.

L'ensemble des recettes est assuré par 3 financeurs dont les familles, l'ETAT et la collectivité. Un premier point particulier est exprimé sur le mode de calcul de la DGF 2020 calculée par la collectivité qui ne prend notamment pas en compte la totalité du nombre d'élèves et donc ne permet pas de disposer d'un apport de 16110€, considère un fonds de roulement au-dessus de 30 jours. La DGF 2019 est augmentée en 2020 de 13674€ soit 3.67% au regard du fonds de roulement passé sous le seuil des 30 jours.

Un second point sur les dépenses permet de prendre connaissance du peu de marge d'autonomie du lycée face aux différentes dépenses incontournables, incompressibles, mais aussi à la volonté de conserver les mêmes moyens disciplinaires à la hauteur de 58450€ depuis 2012. Les moyens mis à disposition d'un pilotage du lycée s'élèvent à 12 230€ répartis entre AP et VE.

Monsieur le Proviseur insiste sur la nécessité de disposer de moyens à destination de la vie des élèves,

- **CONVENTION DE TRANSFERT DES GRETA**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Transfert GRETA SUD AQUITAINE – GRETA CFA AQUITAINE**
2. Présentation / contexte
CONVENTION DE TRANSFERT DES GRETA
La présente convention a pour objet de définir le transfert des droits, biens et obligations dans le cadre de la nouvelle carte des groupements de l'académie de BORDEAUX de service entre les GRETA.
Le conseil d'administration dans sa séance autorise le chef d'établissement à signer la convention de transfert du GRETA SUD AQUITAINE vers le GRETA-CFA Aquitaine.
3. Commentaires / débat
M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour :	20	Abstention :	03	Contre :	00
--------	----	--------------	----	----------	----
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/15**

- **CONVENTION de mise à disposition de personnels**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Mise à disposition de personnel**
2. Présentation / contexte
CONVENTION de mise à disposition de personnels dans le cadre du TRANSFERT du GRETA SUD AQUITAINE au GRETA-CFA Aquitaine – période transitoire 2019 en 2020
Contexte :
Le lycée Camille Jullian met à disposition du lycée Louis Barthou 3 personnels du service financier de GSA (2019), dont les bureaux sont implantés au sein du lycée Louis Barthou, du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, pour notamment formaliser l'activité 2019, pourvoir à la réalisation des dernières écritures 2019 et la rédaction, mise en forme du compte financier. L'accueil dans les locaux du lycée se fera gracieusement.
Le conseil d'administration dans sa séance autorise le chef d'établissement à signer la convention précitée.
3. Commentaires / débat
M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour :	20	Abstention :	03	Contre :	00
--------	----	--------------	----	----------	----
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/20**

- **CONVENTION AMPLI-GSA**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Prêt de matériel**
2. Présentation / contexte
L'Association AMPLI sollicite l'agence GSA de Pau pour un prêt de matériel informatique dans le cadre de l'édition OPUS 2019.
Ce projet d'initiation aux outils de communication numérique d'un mois (vidéo, son, communication digital, graphisme, photographie) s'inscrit dans la Politique de la Ville de Pau sur les quartiers prioritaires.
Le GRETA SUD AQUITAINE par la labellisation des formations Numériques par la Grande Ecole Numérique est ancré dans une dynamique territoriale sur une offre de formation et s'accompagne d'ouvertures à tous, aux personnes peu ou pas qualifiées éloignées de l'emploi et aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de devenir les talents du numérique de demain.
Public visé : 8 habitants des quartiers dits prioritaires de Pau (Saragosse et Hameau)
Le conseil d'administration dans sa séance du 28 novembre 2019 autorise le chef d'établissement à signer la convention de prêt avec l'association AMPLI.
3. Commentaires / débat
M. le Provoiseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour :	23	Abstention :	00	Contre :	00
--------	----	--------------	----	----------	----
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/19**

RUBRIQUE GRETA SUD AQUITAINE

9. Budget 2019

- **Présentation du plan d'équipement numérique**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Présentation du plan d'équipement numérique**
2. Présentation / contexte
BUDGET 2019 GRETA SUD AQUITAINE-500 000€
3. Commentaires / débat
**M. le Provoiseur rappelle la genèse de ce besoin au sein des établissements adhérents du groupement GRETA SUD AQUITAINE et l'inscription de ces moyens au BP 2019 de GSA. A ce jour plus de 400 000€ ont été engagés dont la réponse à l'appel d'offre, mais aussi un besoin GRANDE ECOLE NUMERIQUE.
L'ensemble des matériels devrait être livré sur site établissement avant le 20 décembre par l'attributaire du marché, ACTUELBURO.**
4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour :	Abstention :	Contre :
--------	--------------	----------

Pas de vote requis.
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) :

- **Décision budgétaire modificative pour vote ; prélèvement sur fond de roulement**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Décision budgétaire modificative**
2. Présentation / contexte

Le CONSEIL d'Administration dans sa séance du 28 novembre 2019 et après l'avis favorable de l'assemblée générale du GRETA SUD AQUITAINE réunie le 21 novembre 2019 adopte la proposition de prélèvement sur fonds de roulement pour un montant global de 560 000€ au regard d'un fond de roulement établi au 31/12/18 de 5 224 188.01€ du GRETA SUD AQUITAINE.

Ce prélèvement répond à la nécessité de prendre en charge la sous-évaluation des heures formateurs lors de l'élaboration du PAA 2019 pour 10 000heures (prévision PAA 2019 79 789heures) et un complément en besoin numérique dans le cadre des actions déposées auprès de la GRANDE ECOLE DU NUMERIQUE (90 000€).

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17 Abstention : 06 Contre : 00

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/09**

RUBRIQUE GRETA SUD AQUITAINE

10. RH

- **Recrutement de personnel de droit public : ouverture d'heure de vacation**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Recrutement de personnels de droits public**

2. Présentation / contexte

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public :

Formateurs vacataires ÉN, vacataires extérieurs, en sous-traitance pour une limite maximale annuelle de 79 789heures, conformément au PAA 2019 base du BP2019 et portée à 89 789heures aujourd'hui soit +10 000h en raison d'une sous-estimation PAA2019.

Nombre de postes :40 .

Quotité de travail :250H

Mission confiée :FORMATEUR

Rémunération :GRILLE GSA

Origine du financement :BP GSA 2019

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17 Abstention : 06 Contre : 00

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2019-20/13**

QUESTIONS DIVERSES

Caméra internat : ce sont des caméras factices installées dans le hall d'accès à l'internat depuis plus de 10 ans.

Voyage dans le futur : Monsieur le Proviseur en réponse à la question de savoir où se situe la réflexion de l'année prochaine et de la reprise des divers voyages, alors qu'un seul voyage a été organisé cette année 19-20, expose qu'au regard de ce que l'on peut percevoir de la rentrée 2020, il semble que cette rentrée à venir ne soit pas plus simple que celle de 2019. C'est ainsi qu'il va être nécessaire que les enseignants échangent avec la direction, afin de pouvoir imaginer ou pas d'éventuelles organisations de voyages.

Monsieur le Proviseur Adjoint fait remarquer que la motion lue par les enseignants fait notamment référence à un épuisement d'ores et déjà des collègues alors que sommes à seulement 10 semaines de la rentrée : gérer des voyages et l'absence des collègues, avec des classes à spécialités demeure complexe en plus de l'actualité de la réforme du bac.

Monsieur le Proviseur propose la prudence à régler au mieux les journées de chacun, chacune avec les réformes en cours et l'accompagnement nécessaire aux élèves parmi leur parcours à spécialité. A ce jour, tous les cours sont assurés au lycée Louis Barthou, donc ne changeons pas plus et menons à bien l'essentiel.

Organisation et modalités des conseils de classes : Monsieur le Proviseur complète son propos du bilan de rentrée du point 1, réforme du lycée, en expliquant de nouveau que l'idée a été de ménager les équipes par des modalités légères, mais sérieuses dans le souci de suivre chaque élève et de pouvoir valider un bulletin trimestriel.

Même si la notion de classe est passée, il n'en demeure que les enseignants désireux de participer en sus de leur obligation au conseil de classe de telle ou telle classe sont les bienvenus.

Des conseils sont assurés par la Direction puisque sans professeurs principaux.

La direction demeure attentive à ce que chaque acteur soit partie prenante dans l'orientation et le suivi des élèves, comme par exemple à mettre en œuvre les prochaines rencontres parents/enseignants suivant des modalités plus adaptées qu'auparavant pour le bien de la scolarité de l'élève.

Fin de séance à 20h54.